



PROJET PEDAGOGIQUE SCOLAIRE



SOMMAIRE

- *Préambule.
- *Explicatif du projet pédagogique scolaire.
- *Protocole de passage des tests scolaire.
- *Protocole de passage du test d'aisance aquatique
- *Schéma de fonctionnement du grand bassin.
- *Schéma de fonctionnement du bassin d'apprentissage.
- *Le passeport aquatique.
- *La fiche d'évaluation continue.
- *Les documents annexes.

PREAMBULE

Le projet pédagogique est un ensemble de principes et de fonctionnements définis pour l'accueil et l'encadrement des écoles primaires en piscine. Il doit répondre à, un accueil de qualité, une sécurité et une hygiène optimale, et surtout à une stratégie pédagogique d'apprentissage efficace ayant pour objectif de faire progresser les élèves.

Pour cela, ce projet doit accompagner les professionnels encadrant les enfants, tels que professeurs des écoles et les éducateurs, en permettant et en encourageant une communication et une addition des compétences des deux corps de métiers.

En effet la réussite des élèves sera le résultat d'un travail en commun des intervenants.

Ce sont ces mêmes professionnels qui, par leurs échanges et leurs expertises, pourront faire évoluer ce socle afin de l'adapter en fonction des retours d'expériences obtenus sur le terrain, toujours dans le but d'apporter aux élèves un enseignement adapté et de qualité.

Réalisation du projet pédagogique de l'espace aquatique l'O Obernai :

-  HENRI Benjamin chef de bassin à l'O
-  HAUMESSER Loïc chef de bassin à l'O
-  L'équipe de Maître-Nageur-Sauveteur

EXPLICATIF DU PROJET PEDAGOGIQUE SCOLAIRE

-Présentation dans les écoles en amont des séances piscine

- Avant le cycle piscine un MNS viendra faire une présentation sur les règles et le fonctionnement de l'activité à l'aide d'un PowerPoint dans les écoles qui n'ont jamais participé à des séances de natation. Possibilité pour les autres classes si besoin ou sur demande.

-Prise en charge des groupes d'élèves

- 1 MNS est mis à disposition des professeurs des écoles, par classe, pour prendre en charge un groupe d'élève.
- Chaque intervenant (enseignant et MNS) est responsable de son groupe pendant la séance.
- Les classes d'élèves qui arrivent pour la première fois à la piscine, utilisant le grand bassin doivent être testées selon le protocole de test pour définir les groupes de niveaux. (cf protocole de passage de test)
- Les élèves, qui ont déjà effectué un ou plusieurs cycles à la piscine, sont réparti dans des groupes en fonction du niveau de l'année précédente. L'enseignant prépare la liste des élèves en amont et les informe de leur niveau.
- Au début de chaque séance les élèves s'équipent de leurs bonnets et rejoignent leurs groupes de niveau respectif (étoile de mer...)
Le respect d'un code couleurs en rapport avec la fiche d'évaluation et le passeport aquatique n'est pas obligatoire mais augmente le niveau de sécurité de élèves.
- Les classes occupant le petit bassin ne sont pas testées, mais ont pour objectif d'atteindre en fin de cycle :
 - le niveau rouge voir jaune pour les cp
 - le niveau jaune pour les CE1Les élèves peuvent changer de groupe afin de préserver leur homogénéité.

Utilisation des documents pédagogiques

- L'enseignant utilise le document qui lui est fourni par la piscine : le passeport aquatique. Celui-ci reste à l'école pour valider les compétences tout au long de la scolarité de l'élève du CP au CM2. L'enseignant le remplit en fin de cycle en s'appuyant sur les fiches d'évaluation continue, comme il remplirait un bulletin.
- La fiche d'évaluation continue sera remise, par le MNS, à l'enseignant en fin de cycle.
- Comme il n'y a pas d'évaluation finale, l'évaluation du groupe s'opère tout au long des séances du cycle piscine par l'intervenant, enseignant ou MNS, sous forme de contrôle continu.
- Le MNS n'évalue pas les groupes d'élèves qu'il n'encadre pas.

Perméabilité des groupes

- Chaque élève peut, lorsqu'il a validé toutes les compétences de son groupe d'appartenance, basculer dans le groupe de niveau supérieur durant son cycle de piscine.
- A l'inverse, l'élève en difficulté dans son niveau, peut être amené à retrouver le niveau « inférieur » le temps de consolider les acquis encore fragiles, tout ceci en accord avec les différents intervenants.

Classeur ressources (propre aux piscines)

- Pour chaque jour de la semaine où nous recevons des élèves dans le cadre de leur séance piscine, chaque MNS qui enseigne est tenu de remplir la fiche d'évaluation continue correspondant à son groupe, ainsi que le tableau de suivi de sa séance avec les compétences travaillées.
- L'enseignant y trouvera la fiche d'émargement qu'il est tenu de remplir en arrivant au bassin et avant de retourner dans les vestiaires.
- Ce classeur est un outil de ressources. Il contient l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement des séances piscine (fiche d'émargement, fiche d'évaluation continue, tableau de suivi, test, réglementation etc...).

Déroulement des séances

- A leurs arrivées, idéalement avant la fin du créneau précédent et ceci afin d'éviter les croisements dans les vestiaires, les écoles doivent patienter en zone d'attente : -dans les gradins pour l'utilisation du grand bassin.
-le long du mur devant les escaliers pour l'utilisation du bassin d'apprentissage.
C'est le moment où les écoles s'équipent de leurs bonnets. Nous procédons à un rappel des consignes de sécurités, lors de l'arrivée en zone d'attente pour le bon déroulement de la séance.
- Chaque intervenant organise sa séance comme il le souhaite (matériel pédagogique) et travaille sur les champs de compétences qu'il juge utile pour la bonne progression de son groupe.
- La zone de travail, dans le grand bassin, peut varier en fonction de l'objectif de la séance. Elle sera à définir en début de créneau entre les intervenants (cf schéma du grand bassin)
- Le niveau des groupes rouges(étoile de mer) et jaunes(hyppocampe) ne leur permet pas l'accès aux lignes de structures du grand bassin. Ceci pour le « bien-être » et la sécurité des enfants.
- La durée d'une séance sera de 45 minutes. Elle se compose de 40 minutes effectives dans l'eau et 5 minutes de feed-back.
- Les bonnets sont fournis par les écoles.
- Concernant le bassin d'apprentissage, le temps de la séance est divisé en 3 ou 4 parties pour permettre à chaque groupe de passer par tous les ateliers, la rotation se fait sur signal du MNS en surveillance par un coup de sifflet.
- La fin des séances est signalée par les MNS de surveillance par trois coups de sifflet, pour le grand bassin ainsi que pour le bassin d'apprentissage. Une fois sortis de l'eau, les élèves se rangent le long des baies vitrées afin d'être comptés, ils peuvent ensuite se rendre dans les vestiaires sans croiser les classes suivantes qui attendent leur prise en charge en zones d'attente.

PROTOCOLE DE PASSAGE DES TESTS SCOLAIRES

Le test des élèves se fera dans le grand bassin avec un MNS.

Un enfant appartient au groupe de couleur si :

Rouge : pas de tête sous l'eau.

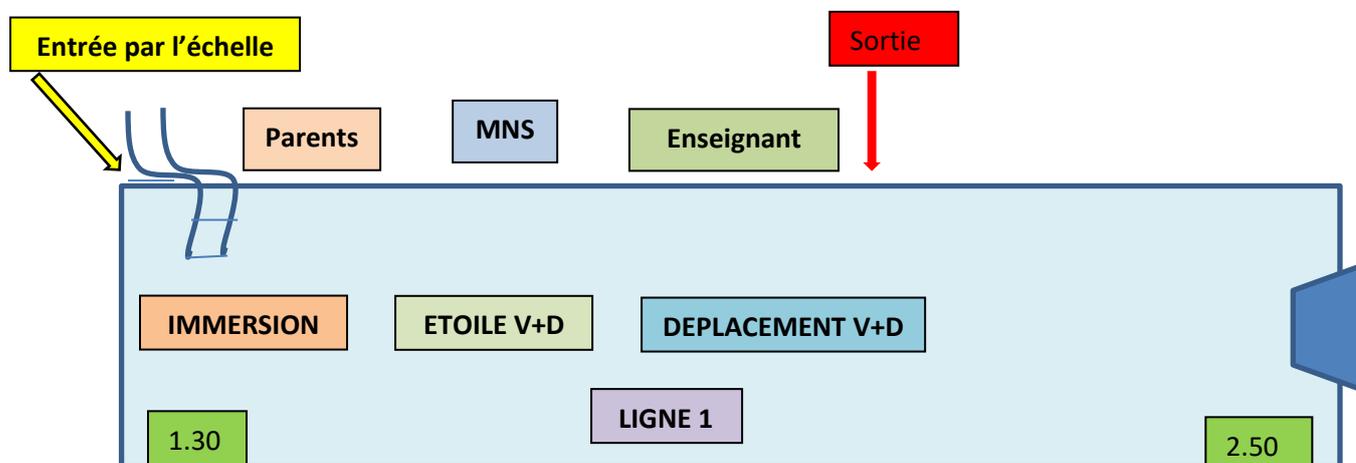
Jaune : je m'allonge et je m'immerge

Vert : je me déplace au minimum 5m avec aisance.

Bleu : je me déplace au moins 15m avec aisance.

Déroulement du test (ligne 1) :

- 1- Entrée dans l'eau par l'échelle
- 2- Immersion
- 3- Etoile ventrale et dorsale
- 4- Déplacement sur le ventre et sur le dos
- 5- Sortie du bassin



V+D= ventrale plus dorsale

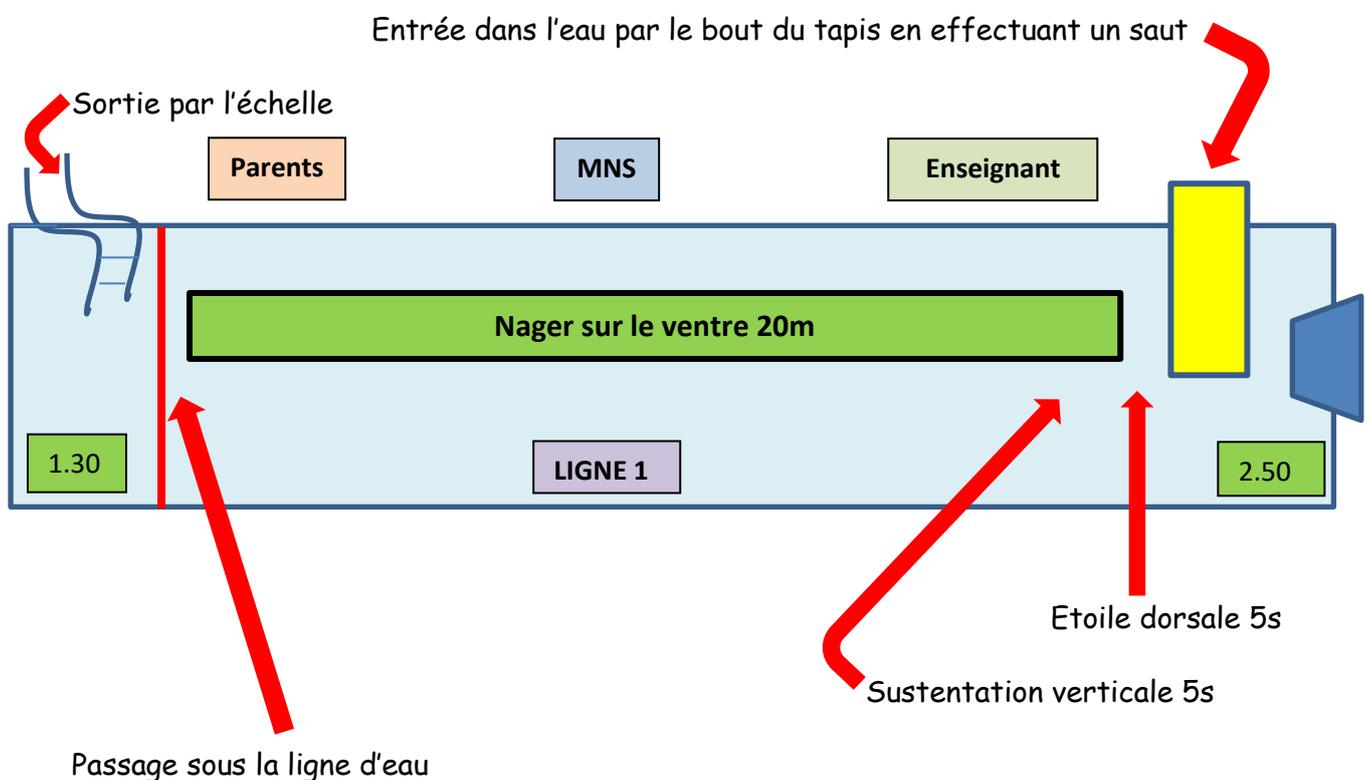
PROTOCOLE DE PASSAGE DU TEST D'AISANCE AQUATIQUE

Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A.322-3-2 du code du sport, tiré du bulletin officiel n°34 datant du 12-10-2017.

Ce test d'aisance aquatique n'est pas obligatoire, il peut être mis en place pour les écoles qui le souhaitent, il peut être réalisé à l'aide d'un gilet de sauvetage ou brassière de sécurité ou sans matériel, il se déroule de la manière suivante :

- Effectuer un saut dans l'eau en eau profonde.
- Réaliser une flottaison sur le dos durant 5 secondes.
- Réaliser une sustentation verticale durant 5 secondes ;
- Nager sur le ventre sur une distance de 20 mètres.
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test doit être réalisé sans reprise d'appuis, dans le cadre de la natation scolaire ce test est validé par l'enseignant.



SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DU GRAND BASSIN

Le grand bassin est divisé en 6 zones de travail différentes. Chaque intervenant peut, dans sa zone, organiser sa séance et travailler sur les champs de compétence qu'il jugera nécessaires.

Zone 1 : demi longueur en faible profondeur réservée principalement aux groupes les

Plus «fragile».

Zone 2 : demi longueur grande profondeur, principalement pour les groupes intermédiaires.

Zone 3 : grande zone faible profondeur, avec les tapis, et le ponceau.

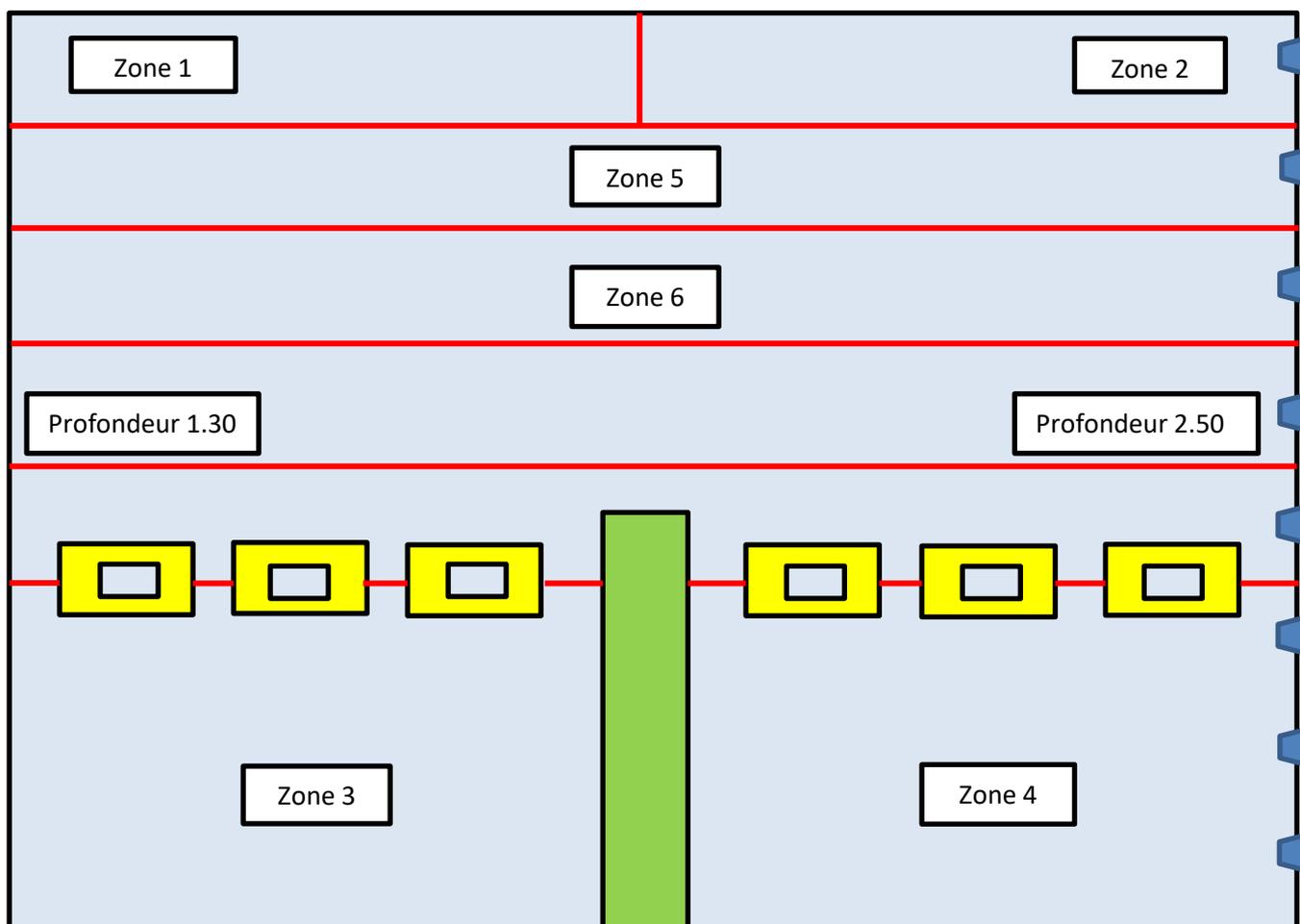
Zone 4 : grande zone grande profondeur, avec les tapis, et le ponceau.

Zone 5 et 6 : ligne de nage complète «bon nageur».

Les zones qui sont occupées peuvent être adaptées en fonction du nombre de groupe présent.

Possibilité d'utiliser du matériel additionnel : cage, tapis fixé sur les bords, élément immergé.

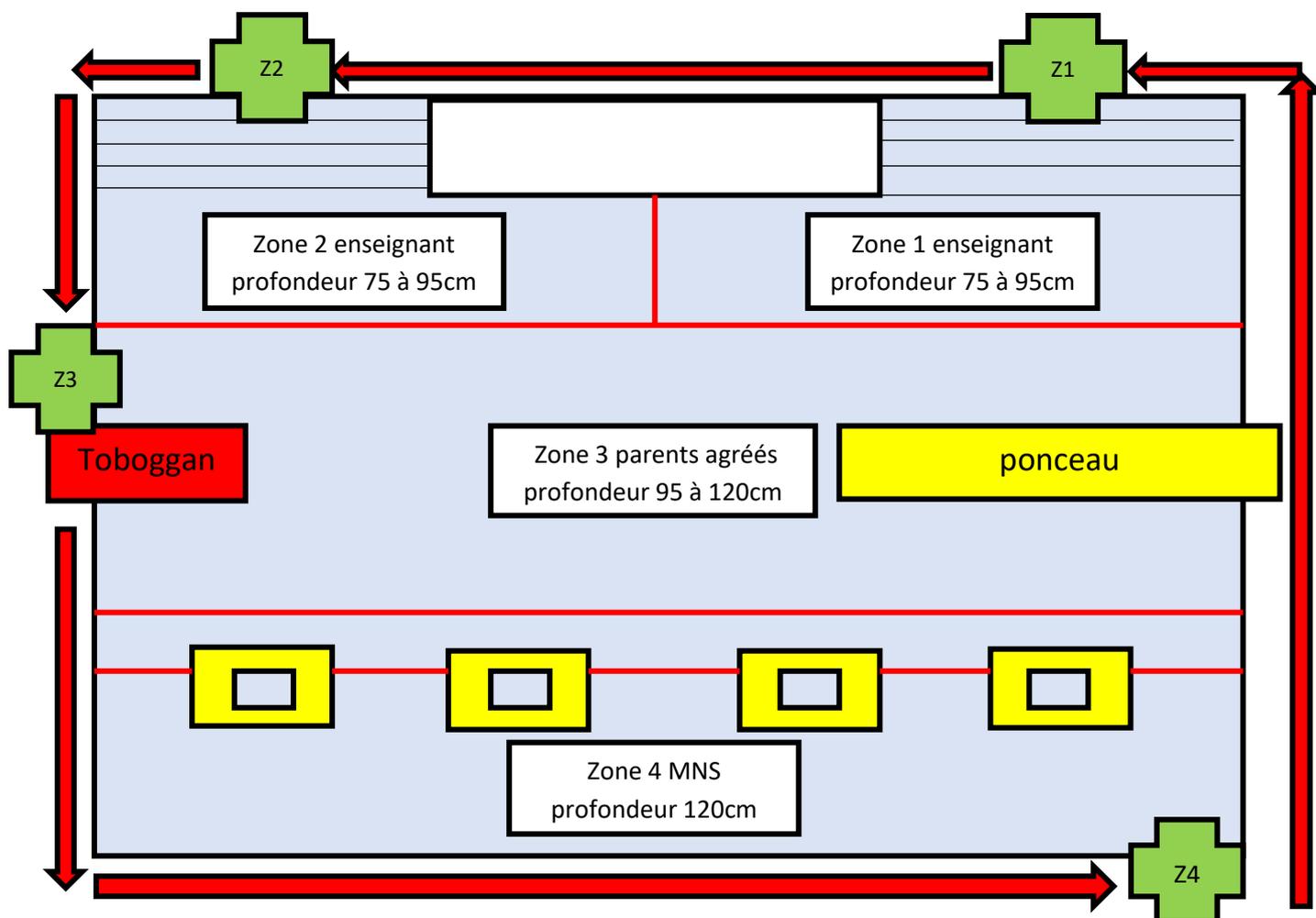
Pour leur bien-être les lignes structures ne sont pas accessibles aux groupes rouges et jaunes.



SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DU BASSIN D'APPRENTISSAGE

Le bassin d'apprentissage est divisé en 3 ou 4 zones suivant le nombre de groupes qui participent à la séance. Les groupes changent d'atelier, au signal du MNS en surveillance, pour passer dans chaque zone, en suivant le sens de rotation matérialisé par les flèches rouges. Ces zones sont définies comme telles :

- Zone 1**  accueil du groupe à l'escalier : petit bassin entre 75 et 105cm de profondeur  travail d'immersion avec l'enseignant.
- Zone 2**  accueil du groupe à l'escalier : petit bassin entre 75 et 105cm de profondeur  travail d'équilibre, flottaison avec l'enseignant.
- Zone 3**  accueil du groupe au toboggan : zone intermédiaire entre 105 et 120cm de profondeur  entrée dans l'eau (glissades, sauts) déplacement avec ou sans matériel selon le niveau des élèves, parents agréés.
- Zone 4**  accueil du groupe à l'échelle : 120cm de profondeur avec les lignes de Structures  travail de propulsion avec le MNS, début de l'apprentissage des techniques de nage.



LES DOCUMENTS ANNEXES

- Circulaire n°2017-127 du 22/08/2017 concernant les conditions d'encadrement pour la pratique de la natation. Précisant les normes d'encadrement pour la natation scolaire, ainsi que les conditions à remplir et les capacités d'actions des personnes intervenant en natation.
- Note sur les taux d'occupations de chaque bassin et la durée des séances, en référence au POSS de l'établissement ainsi qu'à la réglementation en vigueur.
- Fiche d'émargement pour l'accueil des classes au bassin.
- Fiche de répartition des vestiaires collectifs

Note sur les taux d'occupation et la durée des séances

Prenant en compte la circulaire n°2017-127 du 22/08/2017 publiée au bulletin officiel précisant que l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau.

Prenant en compte la surface des bassins mentionnés dans le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'établissement (POSS), les taux d'occupations pour les deux bassins sont définis comme tel :

- Le grand bassin ayant une superficie de 525m² il peut accueillir 131 élèves nous préconisons de ne pas dépasser un effectif de 80 élèves.

- Le bassin d'apprentissage ayant une superficie de 217m² il peut accueillir un effectif de 54 élèves.

En ce qui concerne la durée des séances de natation, la circulaire citée ci-dessus stipule que la durée optimale est comprise entre 30 et 40 minutes, ce qui est défini par ce projet pédagogique dans le paragraphe « déroulement des séances ».